



+
LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLÉMY ET À SAINT-MARTIN

CABINET
2019-

**Arrêté n° 2019 / 263 / PREF / CAB du 26 NOV. 2019
portant attribution de la médaille d'honneur du travail.
Promotion du 01 janvier 2020.**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°51-41 du 6 janvier 1951 et n°53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n°48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu le décret n°86-401 du 12 mars 1986 modifiant les articles 11 et 16 du décret n°84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI 971-2019-09-10-008- du 10 septembre 2019, portant délégation de signature accordée à Madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° 17/1643-a du 20 septembre 2017, portant nomination de Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et e Saint-Martin, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté N° SG/S-2019-006 du 13 février 2019, portant délégation de signature à Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, Directeur des Services du Cabinet ;

Vu les dossiers déposés par L'Hôtel GUANAHANI de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2019 et le 10 septembre 2019.

Vu les avis favorables émis le 13 août 2019, et le 8 octobre 2019 par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur du travail – **ARGENT**– est décernée à :

- **Madame QUESTEL Rita, Maria née QUINTANILLA DEL CASTILLO**, Chef lingère, demeurant à Toiny 97 133 Saint-Barthélemy.
- **Madame BAGEA née DARIUS Marie-José**, Responsable de blanchisserie-demeurant à Grand-Cul de Sac, 97 133 Saint-Barthélemy.
- **Monsieur Franck LACAÏLLE**- Responsable Sécurité, demeurant à Grand Cul de Sac 97 133 Saint-Barthélemy.
- **Monsieur Frédéric CLAVIER**, technicien de maintenance, demeurant à Vitet chez M. Michel NICOL-97 133 Saint-Barthélemy.

Article 2 : Les médailles d'honneur du travail, sont décernées dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2020.

Article 3 : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le 26 NOV. 2019



le Représentant de l'État,
Préfète déléguée

Sylvie FEUCHER
Sylvie FEUCHER

Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».